



**Communauté de communes des
Cévennes au Mont Lozère**

En mairie, 48220 – Saint Maurice de Ventalon
tél : 04 66 32 93 30 ; fax : 04 66 45 85 76
cevennes.montlozere@mairiepontdemontvert.fr

**COMPTE-RENDU
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 25 septembre 2014
Mairie - salle du conseil, le Pont de Montvert**

Titulaires présents :

Fraissinet de Lozère : Jean Pierre ALLIER ; Gilbert ROURE ; Yves COMMANDRE

Le Pont de Montvert : François FOLCHER ; Frédéric FOLCHER ; Stéphan MAURIN

St Andréol de Clerquemort : Camille LECAT ; Jean Claude DAUTRY ; Véronique NUNGE

St Frézal de Ventalon : Alain VENTURA ; Jacques HUGON ; Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS

St Maurice de Ventalon : Jean Paul VELAY ; Michel RIOU

Titulaire absent ayant donné procuration : Dominique MOLINES a donné procuration à Jean Pierre ALLIER ; Matthias CORNEVEAUX a donné procuration à Jean Paul VELAY ;

Excusés : Alain JAFFARD ;

Autres personnes présentes à la réunion :

Stéphan MAURIN a été nommé secrétaire de séance.

M. le président ouvre la séance, déclare que le quorum est atteint, que le conseil peut valablement délibérer.

Approbation des comptes rendus des 26 juin et juillet 2014

Après quelques modifications, les comptes rendus sont adoptés à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

Le Président propose à l'assemblée d'ajouter les points n°17 à l'ordre du jour de la présente séance :

- **Relais de Services Publics : Demande de Subvention 2014**

Accepté à l'unanimité

1. Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le président présente à l'assemblée la demande faite par Mme la perceptrice de Florac pour percevoir une indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor conformément au décret 82-979 du 19/11/1983.

Suivant l'arrêté interministériel du 16/12/1983 et son article 1, la collectivité peut lui confier des missions effectives de receveurs des communes et établissements publics locaux pour le conseil et l'assistance en matière budgétaire, économique et comptable. Ces prestations sont facultatives et donnent lieu au versement, par la collectivité, d'une indemnité dite « indemnité de conseil » dont le taux est fixé par délibération. Le conseil communautaire, nouvellement nommé, doit prendre une décision en la matière.

Il est proposé à l'assemblée d'attribuer à madame le receveur perceptrice en poste à Florac une indemnité de conseil dont le taux est fixé à 100 % du montant maximum calculé. Cette indemnité sera versée chaque année pendant toute la durée du présent mandat et jusqu'au départ de Mme la Perceptrice.

16 VOIX POUR, ADOPTE À L'UNANIMITÉ

2. Espinas - ruines : Avenant 1 au lot 1 Maçonnerie – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le lot n°1 du marché pour la réhabilitation de ruines à l'Espinas est attribué à l'Éts CHAPELLE- 48400 COCURES. Des travaux supplémentaires de purge de blocs rocheux pour l'assainissement de talus et de terrassement en pleine masse sont nécessaires pour la mise en sécurité du site. Il est proposé à l'assemblée d'établir l'avenant n°1 au lot 1 - Maçonnerie pour un montant en plus-value de 11 320.00 € ht.

16 VOIX POUR, ADOPTE À L'UNANIMITÉ

3. Maison de Marie : Avenant 4 au lot 1 Gros œuvre – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le lot 1 - Gros œuvre est attribué à l'entreprise CHAPELLE - 48400 COCURES. Des travaux de drainage de la cuisine et de la cave sont nécessaires. Aussi, il est proposé à l'assemblée d'établir l'avenant n°4 au lot 1 - Gros œuvre pour un montant en plus-value de 80.00 € ht.

16 VOIX POUR ADOPTE À L'UNANIMITÉ

4. Maison de Marie : Avenant 2 au lot 8 Électricité – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le lot 8 - Électricité est attribué à l'entreprise Philippe ROURE - 48220 FRAISSINET DE LOZÈRE Une erreur d'addition a été commise sur le décompte quantitatif estimatif ainsi que sur le report du montant du marché initial à l'acte d'engagement. Il est proposé à l'assemblée d'établir l'avenant n°2 au lot 8 - Électricité pour un montant en moins-value de 18.00 € ht.

16 VOIX POUR, ADOPTE À L'UNANIMITÉ

5. Délégation du conseil au Président : Modification de la délibération 2014-029 – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Lors du renouvellement du conseil communautaire, l'assemblée a souhaité charger le Président de prendre certaines décisions pour faciliter le fonctionnement de la collectivité.

Le Président informe qu'il s'avère utile, pour la gestion courante des activités de la communauté de communes, que cette liste soit complétée par les délégations relatives aux assurances et conventions afin de pouvoir prendre toute décision concernant :

- La passation des contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférents
- La passation, signature et exécution de toute convention et avenants y afférents :
 - Conclues avec ou sans effet financier dans le respect du seuil des marchés publics
 - Ayant pour objet la perception d'une recette
 - Sont exclues les conventions de délégation de service public.

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, le président devra rendre compte, à chacune des réunions obligatoires, des décisions prises dans le cadre des délégations consenties.

16 VOIX POUR, ADOPTE À L'UNANIMITÉ

6. Ligne de trésorerie : Modification – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Lors du conseil communautaire de juillet dernier, la ligne de trésorerie de la CCCML a été renouvelée pour un an selon le même montant de 250 000.00 €. Cependant, vu le dynamisme d'investissement de la collectivité (réhabilitation du hameau de l'Espinas, réhabilitation de la Maison de Marie sur Fraissinet, Aménagement de la ZAE de Masméjean, construction de la caserne de gendarmerie au Pont de Montvert, ...) et l'attente des versements des financements promis, il s'avère nécessaire d'augmenter le plafond à 500 000.00 € pour une durée d'un an, au taux variable préfixé (indexé sur l'Euribor 3 mois moyenne du mois précédant le mois facturé), plus marge de 2.20%, soit à titre indicatif sur index de juillet à 0.205% un taux de 2.405%

16 VOIX POUR, ADOPTE À L'UNANIMITÉ

7. Budget principal : Décision modificative n°1 – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Considérant l'insuffisance d'ouverture de crédit pour divers investissements et fonctionnements, il convient d'établir une décision modificative au budget comme suit :

Dépenses			Recettes		
Investissement	Opération 103 – Bureau communautaire Art.2183 <i>matériel informatique & bureau</i>	775.50	Investissement	Opération 103 – Bureau communautaire Art.1311 <i>Subvention État</i>	775.50
	Opération 119 – Maison de Marie Art.2313 <i>Construction</i>	8 000.00		Opération 119 – Maison de Marie Art.1641 <i>Emprunt</i>	8 000.00
Dépenses			Recettes		
Fonctionnement	Chapitre 011 – Charges courantes		Fonctionnement		
	Art. 60632 <i>Petits matériels</i>	- 500.00			
	Art. 6064 <i>Fournitures administratives</i>	- 1 500.00			
	Art. 6184 <i>Organismes de formation</i>	- 1 500.00			
	Art. 611 <i>Contrats de prestation de service</i>	- 2 400.00			
Art. 61523 <i>Entretien voies et réseaux</i>	-1 500.00				
	Chapitre 66 – Charges financières				
	Art. 66111 <i>Intérêts d'emprunt</i>	3 400.00			
	Art. 6615 <i>Intérêts ligne de trésorerie</i>	4 000.00			

16 VOIX POUR, ADOPTE À L'UNANIMITÉ

8. Budget annexe Maison de Marie : Décision modificative n°1 – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Considérant l'insuffisance d'ouverture de crédit pour les investissements, il convient d'établir une décision modificative au budget comme suit :

Dépenses			Recettes		
Investissement	Art.2313 <i>Construction</i>	16 900.65	Investissement	Art.1641 <i>Emprunt</i>	16 900.65

16 VOIX POUR, ADOPTE À L'UNANIMITÉ

9. Enfance et Jeunesse : Matériels et mobiliers de la crèche de St Frézal de Ventalon – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Lors de la création de la crèche de St Frézal de Ventalon, la CCCML a fait l'acquisition de matériels et mobiliers pour équiper ce lieu. Au moment de la fermeture provisoire de la crèche, il s'est posé la question de l'utilisation, par l'Association Trait d'Union, de ces biens dans d'autres lieux.

Bien que la crèche de St Frézal rouvre en septembre 2014, l'Association Trait d'Union souhaite que la CCCML cède à l'euro symbolique ces matériels et mobiliers afin d'en disposer plus facilement d'autant plus que l'association en a la charge et l'entretien. Après débat, le conseil communautaire porte un avis favorable pour rester dans le cadre de la mise à disposition des biens matériels et mobiliers.

16 VOIX POUR, ADOPTE À L'UNANIMITÉ

Alain VENTURA, vice-président de la communauté de communes et Maire de la commune de St Frézal de Ventalon, informe l'assemblée que la crèche de St Frézal a rouvert ses portes depuis le jeudi le 18 septembre 2014. Cette structure tant attendue est fréquentée par 7 enfants et bénéficie d'un bon fonctionnement.

10. Enfance et jeunesse : Convention de mise à disposition – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Dans le cadre de la réouverture de la crèche de St Frézal de Ventalon, il convient d'établir une convention de mise à disposition des biens et répartition des charges locatives liées au fonctionnement des structures d'accueil. La commune de St Frézal met à disposition de la CCCML les locaux et prend en charge les frais de fonctionnement. La communauté de communes met à disposition de l'association Trait d'Union (TU) les biens matériels et mobiliers à titre gracieux. L'association TU verse une participation financière de 75 €/mois à la commune de St Frézal de Ventalon.

16 VOIX POUR, ADOPTE À L'UNANIMITÉ

11. Office de Tourisme : Convention d'objectifs – rapporteur Jean Pierre ALLIER

En 2007, la communauté de communes a choisi le Tourisme comme opération d'intérêt communautaire notamment par l'adhésion et le conventionnement avec d'autres organismes afin de rendre plus efficace sa politique de développement touristique et économique.

La communauté de communes est un des principaux financeurs de l'Office de Tourisme Intercommunal "Des Cévennes au Mont Lozère", et sa participation annuelle inclut chaque année le produit provenant de la taxe de séjour.

Il est proposé d'établir une convention d'objectifs pour la mise en œuvre du programme d'actions de l'Office de Tourisme Intercommunal "Des Cévennes au Mont Lozère". Cette convention fixe un certain nombre d'actions à mettre en place et indique les modalités techniques et financières, notamment les modalités de versement de la subvention annuelle. Cette subvention annuelle sera versée sous forme d'acompte comme suit :

12 500 € au cours du premier semestre

16 550 € au cours du second semestre

Pour que l'Office de Tourisme puisse mettre en œuvre ses actions dans les meilleures conditions, la communauté de communes met à disposition et à titre gracieux les locaux, sis le quai - 48220 Le Pont de Montvert, composés d'un local d'accueil et un bureau. Cette mise à disposition est évaluée à 3 000 € annuels. Cette convention prend effet au 01/01/2014 et la subvention au titre de l'année 2014 sera réduite du montant de la subvention annuelle déjà accordée par la délibération n°2014-021 du 28/02/14.

16 VOIX POUR, ADOPTE À L'UNANIMITÉ

Il est rappelé que l'OT élabore un plan d'action et que la CCCML doit lui communiquer ses orientations. Il sera donc porté à l'ordre du jour d'un prochain conseil les orientations de la CCCML en la matière. Ces orientations pourraient concerner le développement du tourisme en arrière-saison et l'accueil de toutes les populations.

12. Lozère Ingénierie : Confirmation d'adhésion – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Dans sa délibération 2014-016 du 12 mars 2014, la communauté de communes a adhéré à Lozère Ingénierie. Considérant le renouvellement des mandats, cet organisme demande à la collectivité de valider cette adhésion. L'assemblée décide d'adhérer à Lozère Ingénierie et s'engage à verser une contribution annuelle calculée sur la base du protocole financier annexé aux statuts.

M. Alain VENTURA est désigné pour représenter la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère au sein des instances décisionnelles de l'Agence Départementale.

16 VOIX POUR, ADOPTE À L'UNANIMITÉ

13. Complémentaire santé : Modification de la participation employeur – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Dans sa séance du 25 janvier 2013, le conseil communautaire a décidé de participer à la mutuelle des agents par une aide mensuelle de 20 € pour deux personnes couvertes et une majoration de 5 € accordée à l'agent par personne supplémentaire à charge (enfant ou autre personne).

Considérant que des agents ne peuvent pas bénéficier individuellement de cet avantage, il est proposé de modifier la participation employeur comme suit :

- Aide mensuelle de 15 € pour une personne couverte

- majoration de 5 € accordée à l'agent par personne supplémentaire à charge (enfant ou autre personne).

16 VOIX POUR, ADOPTE À L'UNANIMITÉ

14. Transfert de police spéciale : Avis des maires et président – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le législateur a prévu le transfert automatique au président de l'EPCI du pouvoir de police spéciale du Maire afférent à un transfert des compétences suivantes :

- Assainissement collectif et non collectif (2010),
- déchets ménagers (2010),
- stationnement des gens du voyage (2010),
- voirie (circulation, stationnement et autorisation de stationnement des taxis), (2014)
- Habitat (ERP à usage partiel ou total d'hébergement, sécurité des équipements communs d'immeubles collectifs à usage principal d'habitation et bâtiment menaçant de ruines), (2014)

A la suite du renouvellement des mandats et des nouveaux transferts automatiques fixés par la Loi de 2014, les Maires et Présidents doivent renouveler, le cas échéant, leur position d'opposition et renonciation en la matière. Pour mieux comprendre l'enjeu de cette réforme, Muriel De Gaudemont-Landais, déléguée communautaire, a présenté une fiche synthétique.

Cette police spéciale concerne seulement la partie réglementaire ; le maire gardant la police générale. Les maires peuvent dans les six mois suivant l'élection du Président de la communauté de communes émettre un avis d'opposition. Ce délai court depuis le 10/04/14 pour la CCCML. Dès qu'un maire émet un avis d'opposition, le Président peut alors renoncer au transfert à son profit. Vu la démultiplication des intervenants pour une infraction et la volonté des Maires des communes membres à garder leurs prérogatives et celle du Président à ne pas prendre de responsabilité en la matière, un courrier ou décision des maires sera émis pour que le Président puisse renoncer à ce transfert de police spéciale pour l'assainissement non collectif, la voirie et l'habitat (les autres compétences n'ont pas été transférées à la CCCML).

15. GAL : Fiches communales et intercommunales – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le Président rappelle le point n°7 du compte-rendu du conseil communautaire du 24/07/14 concernant des rencontres avec d'autres communautés de communes.

Le seuil de 10 000 habitants nécessaire à la constitution du GAL Gorges Causses Cévennes vient d'être dépassé suite à l'adhésion de la Communauté de Communes Des Hautes Cévennes. Il reste à convaincre la Communauté de Communes de la Vallée Longue et du Calbertois lors d'une prochaine réunion d'information. Pour la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère, les élus de la CCCML siégeant au sein du PAYS Cévennes avaient à différentes reprises informé l'assemblée de son souhait d'adhérer à ce nouveau GAL. Aussi, l'information relative à l'adhésion au nouveau GAL a été transmise officiellement au GAL Cévennes.

Le dossier du GAL Gorges Causses Cévennes a été déposé en Région qui en a accusé favorablement la composition et les thématiques projets. Ces thématiques projets ont été récoltés via des fiches prospectives. Dans le périmètre de la CCCML des fiches ont été déposées par l'Office de Tourisme Intercommunal "Des Cévennes au Mont Lozère", la commune de St Andéol, l'association Les ABPS, l'Arbre aux abeilles et la communauté de communes. La commune de St Frézal de Ventalon propose de constituer une fiche portée par la communauté de communes pour la construction d'un éco-hameau. Cette fiche trouve l'adhésion de tous et est complétée par un éco-hameau à Masméjean.

16. État d'avancement des projets en cours : Maison de Marie, Hameau de l'Espinassas, ZAE de Masméjean, Gendarmerie du Pont de Montvert, la cure du Pont de Montvert, chemin de Stevenson, internet – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Maison de Marie : Une seconde rencontre avec le porteur de projet a eu lieu au mois de septembre. Mme PINTER, en provenance de Lille est céramiste et son compagnon moniteur éducateur et illustrateur de bande dessinée. Leurs activités peuvent faire l'objet d'un rapprochement avec les Menhirs de Stevenson par des ateliers pour les jeunes ou peut-être, pour monsieur, un recrutement comme moniteur éducateur. Ils se sont engagés à donner une réponse rapidement pour une installation en novembre 2014.

Espinassas : Le terrassement du bâtiment principal est bientôt terminé. Le gros œuvre est réalisé à 95% et la charpente bois est posée. La réalisation rencontre des difficultés telles que l'intervention de l'architecte du Parc National des Cévennes auprès d'entreprise pour l'aménagement de travaux particuliers sans concertation préalable avec le maître d'œuvre ou la CCCML, l'inscription sur les comptes rendus de chantier de tous problèmes rencontrés durant les travaux. Concernant l'aspect budgétaire, il est essentiel de rappeler l'importance de tenir l'enveloppe des dépenses par rapport aux subventions obtenues.

Enfin, bien que la gestion soit difficile entre l'association des ABPS, l'architecte du PNC, l'architecte maître d'œuvre et les prestataires, la réhabilitation du hameau est un beau projet qui avance bien.

Gendarmerie du Pont de Montvert : L'architecte Marie Claire BESSIN avait proposé, aux élus de la CCCML, d'organiser une visite du chantier pour les élèves de l'école de l'Estournal. Le Directeur de l'école étant en accord avec cette proposition, un rappel sera fait auprès de l'architecte pour organiser au plus vite cette visite.

La Cure du Pont de Montvert : La poste souhaite abandonner son projet d'installation, car elle estime que le loyer de 400 €/mois est trop élevé. De plus, la ligne budgétaire de la Poste est orientée vers la rénovation de l'existant. Or le projet d'aménagement de la Cure est plutôt perçu comme une construction nouvelle. Pourtant, si l'on regarde leurs locaux actuels, certes la poste paie un loyer de 280 € mais l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite est inexistante et pour les agents postaux inadaptée, le parking des véhicules postaux est dans un autre endroit générant une perte de temps ... Pour défendre ce projet de réimplantation à la Cure, Alain JAFFARD, Vice-Président de la CCMCL et Maire de la commune du Pont de Montvert, a rendez-vous samedi 27 septembre avec Mme MEJEAN, cadre de la poste. Jean Paul VELAY, Vice-président et Maire de la commune de St Maurice de Ventalon et Yves COMMANDRE, délégué communautaire se proposent de l'accompagner.

Chemin de Stevenson : Les travaux d'aménagement du GR 70 sur les lieux de Rieumal et la Destourbe sont terminés pour un montant total de 6 800 €. Pour l'aménagement du chemin Stevenson sous le Finiels, Jean Pierre ALLIER, Yves COMMANDRE et François FOLCHER vont se rendre sur place pour évaluer la meilleure intervention.

Internet : Une réunion s'est tenue à Florac avec les élus les collectivités des Cévennes et du département. A leur initiative, une manifestation relative aux problèmes récurrents sur internet devrait être organisée fin septembre, début octobre. Pour la commune de Fraissinet, une commission a été créée. Pour les communes de St Frézal et St Andéol, le problème vient de Meshnet qui ne remplit pas ses objectifs et qui est en liquidation judiciaire. Dans ces communes, l'internet est coupé depuis le 10 août 2014. Les pannes sont dues principalement à un matériel mal adapté au territoire. Le Pays aurait-il une politique de désengagement ? Dans ce cas, il devrait en informer les élus qui pour l'instant soutiennent le Pays par solidarité.

Au vu des dysfonctionnements incessants des opérateurs, comment peut-on répondre à la dématérialisation imposée par l'État, à l'école numérique

SIS Mont Lozère : Le programme Leader Terra Rural est un accompagnement au développement agricole à travers le volet châtaigne, les visites à la ferme et les drailles. Il devra être terminé avant le 31 mars 2015. Pour l'instant, le retour sur les visites à la ferme, et les restaurants est positif. Le volet Draille porté par la cté de communes des Hautes Cévennes ne sera certainement pas réalisé. La chambre d'agriculture réalise un gros projet de récolte et d'analyse de données sur la filière castanéicole. Il semble que ces données seront par la suite exploitées par cet organisme en privatisant l'information. Aussi il est regrettable que leur mission ne s'étende pas à la châtaigneraie des particuliers.

17. Relais de Services Publics : Demande de subvention 2014 – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Dans sa circulaire du 11 février 2014, la ministre chargée de l'égalité des territoires a pour objectif de pérenniser les espaces mutualisés qui contribuent à améliorer la qualité du service rendu sur le territoire. C'est à ce titre qu'une participation financière sera assurée via la création d'un fonds de développement des espaces mutualisés des espaces publics à partir de 2015.

La délibération 2014_010 sollicitait la DETR 2014 exclusivement pour le fonctionnement du Relais de Services Publics de la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère. Mais la participation de l'État se fait via le FNADT avec un d'un minimum de 10 000 € ajusté au-delà de ce seuil à 25% des charges de fonctionnement, jusqu'à un plafond maximum de 17 500.00 €. Il est proposé à l'assemblée d'annuler la délibération 2014_010 et de solliciter le FNADT suivant le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère général	6 595	FNADT	10 000
<i>Abonnement téléphone /internet</i>	1 800	Auto financement	14 245
<i>Achat de fournitures</i>	300		
<i>Loyer et charges locatives</i>	900		
<i>Location et maintenance photocopieur</i>	500		
<i>Assurance bâtiment et matériel</i>	540		
<i>Assurance du personnel</i>	920		
<i>Réception</i>	35		
<i>Formation</i>	1 600		
Charges de personnel	17 650		
<i>Animateurs</i>	17 650		
Total	24 245		24 245

16 VOIX POUR, ADOPTE À L'UNANIMITÉ

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance se termine à 23 heures 15.